

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DPA 66 Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance 20^{ème}- Regroupement des services- Permis de démolir et permis de construire

Mmes Alexandra CORDEBARD et Dominique VERSINI, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R. 421-1 relatif à la demande de permis de construire et R. 421-26 relatif à la demande de permis de démolir ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis de construire et la demande de permis de démolir en vue du regroupement des services de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance du 20e au 42, rue des Maronites (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission et par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer la demande de permis de construire et la demande de permis de démolir en vue du regroupement des services de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance du 20e au 42, rue des Maronites (20e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

